VERLINGUE
COURTIER EN ASSURANCES

Fiche Technique

Novembre 2017

Cyber Solution by Verlingue

Faire face à une crise cyber

Défaillance de logiciels de sécurité, vol de données personnelles, contrefaçon d'e-mails, attaque virale… autant de risques réels et de menaces vis-à-vis desquels les entreprises doivent se prémunir aujourd'hui.

Avec une augmentation de 51 % des incidents de cyber-sécurité en France (source : Étude PWC, The Global State of Information Security Survey 2016), Verlingue a développé une offre de cyber solution pour préserver les entreprises des risques numériques.

NATURE DES GARANTIES

Dommages et pertes pour les incidents subis par votre entreprise

Cyber-extorsion / Tentative d'extorsion informatique	Effraction dont est victime un assuré de la part d'un tiers ayant tenté ou réalisé, de façon crédible, une intrusion réseau, une atteinte aux données ou une atteinte médiatique (diffamation…) dans le but de soutirer des actifs à l'assuré.
Atteintes aux données, à la sécurité ou à la disponibilité du système informatique (SI)	Frais de remise en état du système d'informations à la suite : - D'un incident portant atteinte au système d'informations (intrusion dans le système informatique de l'assuré, modification ou suppression de données de l'assuré par malveillance, hacking, erreur humaine, attaques en déni de services...) - D'un incident perturbant l'exploitation (dérangement ou impossibilité d'accès au SI provoqué directement par acte de malveillance informatique, logiciel malveillant, panne ou problème affectant l'alimentation électrique du système d'informations...)
Pertes d'exploitation	Indemnisation de la perte de marge brute subie par l'assuré après un incident perturbant l'exploitation (si la durée de cet incident est supérieure à un délai de carence de 6h).
Frais de remise en état et frais supplémentaires additionnels	Frais nécessaires pour supprimer tout logiciel malveillant du système d'informations de l'assuré, frais pour restaurer les données, frais d'assistance à incident, coûts engagés pour éviter ou atténuer une perte d'exploitation.
Frais d'assistance à incident	Dépenses rendues nécessaires par un incident portant atteinte aux systèmes informatiques : frais et honoraires des sociétés d'investigation informatique, frais de notification, conseil juridique pour accompagner l'assuré dans la détermination des actions à mener, frais de défense au titre des procédures réglementaires...
Pertes liées aux cartes de crédit	Prise en charge des frais bancaires, des remboursements consécutifs à un usage frauduleux des cartes de paiement. En cas de non-respect par l'assuré des normes PCI DSS : amendes et pénalités que l'assuré est tenu de payer à la suite d'atteinte à la vie privée, à la confidentialité des données ou à la sécurité des réseaux.
Sanctions administratives	Amendes ou pénalités imposées par une autorité de protection des données personnelles ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure réglementaire.

Responsabilité civile pour les incidents subis par des tiers

Atteinte aux données personnelles et aux données confidentielles

Prise en charge des conséquences pécuniaires et/ou des frais de défense résultant de réclamation de tiers, y compris toute procédure réglementaire, du fait d'une atteinte à la vie privée ou à la confidentialité des données, réelle ou alléguée, y compris si l'assuré externalise ou sous-traite à des prestataires de services informatiques tout ou partie du traitement, de la gestion, de l'hébergement, de la destruction ou du contrôle de données personnelles ou informations confidentielles.

Atteinte à la sécurité des réseaux

Prise en charge des conséquences pécuniaires et/ou des frais de défense résultant de réclamation de tiers, sous-traitant ou prestataire d'externalisation, y compris toute procédure réglementaire, du fait d'une atteinte à la sécurité des réseaux réelle ou alléguée.

Responsabilité civile Médias

Prise en charge des conséquences pécuniaires et/ou des frais de défense résultant de réclamation de tiers du fait d'une atteinte médiatique réelle ou alléguée : diffusion de contenus illicites / délits de presse (diffamation, calomnie, injure…), atteinte au droit à l'image, violation des droits d'auteur, de noms de domaines, y compris sur les sites de médias sociaux.

Verlingue a développé Cyber Solution, une solution d'assurances simple pour accompagner ses clients et permettre aux entreprises de se prémunir contre les cyber-risques. Celle-ci garantit accompagnement et proximité avec :

1. Point de contact unique
2. Assistance dans les 48 h
3. Intervention d'experts
4. Indemnisation

Pour plus d'informations : cybersolution@verlingue.fr

ACTUALITÉ

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

De nouvelles obligations réglementaires pour les entreprises de l'Union Européenne

Le 25 mai 2018, un nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) entrera en vigueur et toutes les entreprises concernées devront se mettre en conformité. Ce règlement va permettre à l'Europe de s'adapter aux nouvelles réalités du numérique.

À compter de cette date, les entreprises ou organismes devront assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Réglement européeen : se préparer en 6 étapes

Désigner un pilote	Cartographier les traitements de données personnelles	Prioriser les actions à mener	Gérer les risques	Organiser les processus internes	Documenter la conformité

Ce nouveau règlement européen sur la protection des données repose sur une logique de responsabilité (accountability), qui se traduit notamment par :

- La prise en compte de la protection des données dès la conception d'un service ou d'un produit et par défaut
- La mise en place d'une organisation, de mesures et d'outils internes garantissant une protection optimale des personnes dont les données sont traitées

Le non-respect du RGPD entraînera de lourdes pénalités, jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires mondial ou 20 millions d'euros.

Source : CNIL

Directeur de la publication : Éric Maumy - Responsable de la rédaction : Benoît Le Corre - Imprimeur : Cloître Imprimeurs ZA Voie express RN 12 29800 Saint-Thonan - Date de parution et de dépôt légal : novembre 2017 - N° ISSN : 2106 - 5144
Siège social : 12 rue de Kerogan - CS 44012 - 29335 QUIMPER Cedex Tel 0 820 260 260 (0,118 € TTC/mn) Fax 0 820 209 242 / SAS au capital de 2 200 294 € / Code APE 6622 Z / Siren 440 315 943 RCS QUIMPER / Numéro ORIAS : 07000 840 - www.orias.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 95 440 315 943 - Relevant du contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Taitbout 75009 PARIS [12.16].